



*Rapport de la Visioconférence
Sur*

*L'élaboration des référentiels de l'ingénierie de la
formation des inspecteurs portuaires et des
observateurs embarqués à compétence régionale dans
la région COMHAFAT"*



25 Août 2020

I- OUVERTURE

- 1- En collaboration avec le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT, le **Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA)** a organisé en ligne le 25 août 2020, un atelier sur « *l'élaboration des référentiels de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale dans la région COMHAFAT* ».
- 2- Ont participé à cette manifestation, en plus des responsables des instituts et centres spécialisés dans la formation maritime, membres du **REFMA**, les Secrétaires Exécutifs des Organisations sous régionales africaines des pêches, les représentants des Etats membres de la COMHAFAT ainsi que d'éminents experts et chercheurs issus du continent africain et de l'Océan Indien. (La liste des participants figure en **Annexe I**).
- 3- Dans son allocution d'ouverture, **Monsieur A. BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, a remercié tous les participants pour s'être joints à cette visioconférence qui connaît une grande affluence en dépit de sa programmation pendant une période de congé et quelques problèmes de connexion à Internet.
- 4- Il a souligné que cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la réalisation du Plan d'action du **REFMA** pour l'année 2020 et intervient dans des circonstances particulières marquées par les restrictions imposées dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus de la Covid-19.
- 5- Il a tenu à féliciter les participants qui, grâce à leurs efforts, cette visioconférence a pu être organisée.
- 6- **Monsieur A. BENABBOU** a en outre précisé, que cette rencontre répond à un double objectif :
 - D'une part, tenir les engagements pris par la dernière session de l'Assemblée Générale du REFMA tenue en mai 2018 et,
 - D'autre part, consolider les résultats des 2 études menées par la COMHAFAT sur la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale qui ont conclu à la nécessité de renforcer les capacités humaines des Etats membres en la matière.
- 7- Le renforcement des capacités dans la lutte contre la pêche INN souligne le rôle central des activités *d'inspection portuaire et d'observation embarquée* et passe inéluctablement par l'élaboration de manuels de procédures, de guides et référentiels de l'ingénierie de la formation des ressources humaines et des expertises.
- 8- Pour conclure, Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a rappelé que des OSRP, telles que le **CPCO**, la **CSRP** et la **COREP** ont déjà une expertise très avancée en matière d'inspection portuaire et d'observation et que le **REFMA** doit s'atteler à profiter de ces expériences et constituer un outil fédérateur au profit des Etats de la Région.
- 9- **Monsieur Karim COULIBALY**, Directeur Général de l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (**ARSTM**) et **Président du REFMA**, a conduit les travaux du webinaire.
- 10- Dans son discours liminaire, **Monsieur Karim COULIBALY, Président du REFMA**, a évoqué l'importance du webinaire pour une action commune des instituts de formation maritimes membres du REFMA, en faveur du renforcement de leurs capacités dans le domaine de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale et dans la lutte contre la pêche INN.



- 11-**L'élaboration des référentiels qui enrichira la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs dans les établissements d'enseignement maritime des Etats membres du REFMA, constitue l'aboutissement de l'effort entrepris dans l'évaluation des réalisations et des initiatives adoptées par les pays concernés dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif SCS à l'échelle nationale et régionale.
- 12-**Elle constitue une étape cruciale dans la préparation des plans de formation et dans l'élaboration des manuels de procédures, de guides et référentiels de l'ingénierie de la formation des ressources humaines et des expertises.
- 13-**En appelant les participants à unifier les efforts entre les institutions et mettre en commun les moyens dont ils disposent, le Président du **REFMA** a exhorté les Etats membres à s'impliquer davantage dans les activités du Regroupement pour en faire un outil important de promotion et de développement de la formation maritime dans l'espace COMHAFAT.

II- DEROULEMENT

14- Monsieur Mohamed SADIKI, a au nom du Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT fait un exposé sur le cadre de référence du travail que le **REFMA** est en train d'effectuer, à savoir « *L'étude pour la mise en place d'un programme régional harmonisé d'inspection portuaire et d'un programme régional d'observation embarquée* » qui a accordé une importance capitale au volet de la formation et du renforcement des capacités humaines des Etats membres.



- 15-**Cet exposé s'est articulé autour de 3 axes, à savoir :
- a. L'approche de la COMHAFAT dans la lutte contre la pêche INN.
Cette approche comprend plusieurs niveaux national, régional et international et repose sur des mécanismes d'harmonisation et de coordination pour atteindre une cohérence et une synergie permettant le renforcement des capacités et la réalisation de la performance.
 - b. La présentation des programmes régionaux de l'observation embarquée et de l'inspection portuaire et les initiatives vers des programmes communs et standardisées de formation des inspecteurs au port et des observateurs embarqués à mandat régional. Ceux-ci ont été validés par les Experts des Etats membres de la COMHAFAT et entérinées par la **Conférence des Ministres tenue à Abidjan en 2018**.
 - c. La mise en œuvre de ces programmes en plusieurs étapes :
 - i. La phase institutionnelle, celle de la création ;
 - ii. La phase du lancement ;
 - iii. La phase de l'opérationnalisation qui intègre la définition des mandats des inspecteurs et des observateurs et leur reconnaissance par les Etats membres concernés.

16-En guise de conclusion de son intervention, **Monsieur SADIKI** a présenté les éléments techniques pour un programme commun et standardisé de formation des inspecteurs au niveau régional et pour un programme commun et standardisé de formation des observateurs au niveau régional ciblant le cas de la pêche des thonidés et espèces assimilées.

17-L'intervention de **Monsieur RANDRIAMBOLA Tiana**, Responsable de Suivi et Contrôle et Surveillance – Projet ECOFISH – **Commission de l'Océan Indien (COI)** a porté sur le thème de *l'inspection portuaire et*




l'observation embarquée dans le cadre régional : cas de la Commission de l'Océan Indien et particulièrement le cas de Madagascar.

- 18-En matière d'inspection portuaire, l'intervenant a souligné que le fondement juridique des actions entreprises en la matière reposent sur les dispositions de l'accord FAO de 2009 relatif aux mesures du ressort de l'Etat du Port, visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et la Résolution 10/11 de la **CTOI (Commission des Thons de l'Océan Indien)** adoptée en 2010 sur les mesures du ressort de l'Etat du Port et rendue obligatoire pour les parties contractantes et les parties non contractantes, à partir du 1^{er} mars 2011.
- 19-Un manuel de procédures pour la mise en œuvre des mesures de l'Etat du Port de la CTOI a été élaboré avec l'appui financier de l'Union Européenne.
- 20-Monsieur **RANDRAMBOLA** a précisé que des programmes de formation théorique et pratique à bord des senneurs des Inspecteurs des pêches portuaires ont été organisés par la CTOI dans la Région en 2013 et 2016 à Madagascar, Seychelles et au Mozambique.
- 21-Par ailleurs, le Projet ECOFISH prévoit d'entamer un recyclage pour le renforcement des capacités des Inspecteurs au niveau de chaque Port des Pays membres pour l'application des mesures du ressort de l'Etat du Port.
- 22-S'agissant du corps des observateurs, l'intervenant a signalé que leur formation est presque similaire à celle des inspecteurs. Les informations fournies par les observateurs facilitent grandement les tâches des inspecteurs.
- 23-Au niveau de la COI, seuls les observateurs issus d'une formation organisée par SWIOPF à Durban au nombre de 25 pour 5 Pays et PRSP à Saint Denis de La Réunion au nombre de 15 pour les 5 Pays de la Commission de l'Océan Indien dans les années 2010 bénéficient de ce titre « régional » après avoir été "accrédité".
- 24-La Région de la COI bénéficie aussi du programme observateur OCUP dans l'organisation des embarquements des observateurs.
- 25-Pour sa part, **Monsieur Séraphin DEDI NADJE, Secrétaire Général du CPCO** a exprimé au début de son intervention sur le thème "l'inspection portuaire embarquée dans le cadre régional : cas du CPCO", ses vifs remerciements à la COMHAFAT pour avoir bien voulu associer le CPCO et les autres OSRP aux travaux du présent webinaire.
- 26-Il a signalé que le Comité des Pêches du Centre-Ouest du Golfe de Guinée (**CPCO**) qui est une organisation sous régionale de pêche créée en juillet 2006 regroupant 6 pays du Golfe de Guinée que sont le Liberia, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Benin et le Nigéria, a pour missions essentielles la conservation et l'utilisation optimale des ressources marines vivantes dans la région.
- 27-Parmi ses objectifs stratégiques, figure l'amélioration au plan national des capacités de suivi, de contrôle et de surveillance des activités de pêche par la mise en place d'un mécanisme de coopération régionale efficace.
- 28-Monsieur **DEDIE NADJE** note à ce titre que le **CPCO** assure plusieurs missions dans ce domaine en particulier celle consistant à contribuer efficacement à la lutte pour l'éradication du phénomène de la pêche INN dans la région.
- 29-C'est dans ce cadre, ajoute Monsieur **DEDIE NADJE**, que plusieurs initiatives ont été menées par le **CPCO** en collaboration avec ses différents partenaires (NORAD, FAO, Union Européenne, Océans5, JICA) pour renforcer les capacités des Etats membres à travers la formation des inspecteurs portuaires, des observateurs, des opérateurs du secteur des pêches et du personnel de la justice



dans le domaine de la gestion des risques, l'alerte dans le domaine maritime et la formation des formateurs.

- 30-Ces formations qui sont de caractère spécifique et dispensées au niveau des Etats membres et au niveau régional, portent également sur les moyens et le rôle de la communication et des médias.
- 31-Le CPCO a également élaboré des documents de travail sous forme de guides et de manuels de procédures pour faciliter le travail des inspecteurs et des observateurs.
- 32-Pour illustrer les réalisations faites par le CPCO dans le domaine de la formation des compétences, le Secrétaire Général du CPCO a communiqué quelques données statistiques en la matière.
- 33-Monsieur **DEDIE NADJE** a enfin souligné que les défis auxquels le CPCO fait face sont inhérents à la mobilité du personnel et des compétences liées aux projets de développement et aux difficultés de trouver des expertises pour assurer la durabilité de la formation.
- 34-Il a dans ce contexte estimé que le **REFMA** a un rôle majeur à jouer dans ce domaine en devenant un outil de synergie et de partenariat permettant d'assurer la continuité et la pérennité des actions de formation initiées par ses Etats membres et ses partenaires régionaux et internationaux.
- 35-Dans son intervention **Monsieur KOFFI Eugène**, qui porte sur *la contribution des établissements de formation maritime du REFMA dans la mise en œuvre et le fonctionnement du dispositif Suivi, contrôle et surveillance*, accorde une grande importance aux deux métiers de l'inspection portuaire et de l'observation embarquée dans la lutte contre la pêche INN,
- 36-Pour Monsieur KOFFI ces deux métiers sont complémentaires et font partie intégrante des dispositifs Suivi, Contrôle et Surveillance SCS. Mais leurs missions respectives sont différentes.
- 37-Ainsi, la mission de l'observateur scientifique à bord d'un navire de pêche, consiste à observer et à constater toutes les opérations de pêche avec beaucoup de détail et reporter toutes les remarques et les données statistiques sur ses rapports, journaliers et de fin de marée.
- 38-Alors que la mission principale de l'inspecteur des pêches maritimes, consiste à contrôler toutes les activités des pêches maritimes à terre, de rechercher et constater les infractions à la réglementation des pêches maritimes, dresser les procès-verbaux d'infractions et appliquer les procédures de saisie et de destruction des espèces le cas échéant.
- 39-Pour faciliter la contribution des établissements de formation maritime au renforcement du dispositif SCS, Monsieur **KOFFI** estime que ceux-ci doivent réunir des moyens minimums pour assurer une formation efficace et efficiente du personnel en charge des dispositifs Suivi, Contrôle et Surveillance **SCS**.
- 40-Il considère également qu'il s'agit pour les établissements de formation maritime de réunir les moyens techniques et humains pour démarrer les formations identifiées.
- 41-Pour cela, l'intervenant estime qu'ils doivent disposer d'une reconnaissance légale des autorités nationales, maîtriser les curricula de la formation aux deux métiers de l'inspection portuaire et l'observation embarquée, disposer du plateau technique pédagogique comme support des enseignements et avoir des ressources humaines adéquates.
- 42-Il ajoute qu'en plus des locaux pédagogiques, les établissements de formations maritimes qui se proposent de conduire les formations des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale doivent disposer de

laboratoires, des simulateurs spécifiques, d'ateliers spécialisés et de moyens pratiques de navigation.

43-Enfin, Monsieur **KOFFI** conclut que disposer des curricula et du plateau technique adéquat pour une formation efficiente et avoir le personnel enseignant qualifié et compétent pour diffuser les connaissances requises sont des éléments déterminants dans l'édification du cursus respectif des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués capables et compétents.

44-S'agissant de l'intervention de **Monsieur Mohamed H'MAMOU, Directeur de l'ISPM d'Agadir**, celle-ci a porté sur *les référentiels métiers-formation de l'inspecteur des pêches maritimes et de l'observateur scientifique à bord d'un navire de pêche.*



45-Son intervention a traité de la définition de l'inspecteur portuaire, ses missions et celles de l'observateur scientifique, ses activités et tâches principales, ses relations fonctionnelles, ses références, ses expériences professionnelles et les compétences requises.

46-Il a rappelé que l'inspecteur des pêches maritimes à terre est un fonctionnaire de l'Etat disposant des compétences nécessaires et suffisantes dans le domaine des pêches maritimes, supposées maîtrisées après le temps moyen d'adaptation nécessaire, que recouvre l'emploi susceptible d'occuper le futur titulaire

47-Ses compétences concernent le milieu marin dans sa globalité, en l'occurrence, la pêche INN et le transbordement, le contrôle des activités de pêche. Sa mission principale consiste à contrôler toutes les activités des pêches maritimes à terre, à rechercher et constater les infractions à la réglementation des pêches maritimes.

48-A son tour, **Monsieur Driss ATTAS, Directeur de l'ITPM de Safi** a présenté les résultats des questionnaires sur l'état des lieux des capacités des Etablissements de formation des Etats membres du REFMA à dispenser une formation SCS. Cet exercice a pour objectif principal d'identifier les compétences techniques et pédagogiques pour constituer un noyau d'experts auprès des établissements de formation maritime membres du REFMA à même de constituer des hommes ressources dans la mise en place et la réalisation des programmes de formation au dispositif SCS.



49-Les données analysées par Monsieur **ATTAS** concernent 7 pays que sont le Nigéria, le Cabo Verde, le Togo, le Cameroun, la Cote d'Ivoire, le Sénégal et le Maroc et font apparaître des écarts dans les capacités et moyens dont disposent les instituts de formation objet de l'analyse.


50-Dans ce contexte, l'intervenant a plaidé pour une mutualisation des efforts et des moyens et un renforcement de la coopération inter-instituts sous la conduite du REFMA qui doit jouer un rôle de complémentarité et créer une synergie entre les pays membres dans ce domaine.

51-N'ayant pu se joindre au webinaire, la présentation de **Monsieur Elémine Aboubacar GREYN**, a été faite par Monsieur Naji LAAMRICH. Le thème porte sur *le montage d'une formation maritime : cas des observateurs scientifiques.*



52-L'auteur a mentionné que certains pays comme la Mauritanie, le système de gestion a basculé d'une gestion basée exclusivement sur la gestion de l'effort de pêche vers un système de gestion reposant sur les captures (TAC et Quotas). Un tel virage requiert de disposer des données les plus précises possibles et à temps réel. En outre, les données de captures avaient toujours une fonction connexe de

conformité aux règlements (taux de prises accessoires en particulier, juvéniles). Dans certains pays de COMHAFAT, trois sources principales d'informations existent. Il s'agit des campagnes scientifiques, du journal de pêche et du programme d'observations scientifique. Ces outils se complètent.

- 53- Ensuite, il a présenté le programme de formation des observateurs scientifiques à bord des bateaux de pêche, de recherche et d'exploration pétrolière offshore. Ce programme est mis en place afin de mieux répondre aux besoins du secteur des pêches et de l'économie bleue pour disposer de données fiables, actualisées et à temps quasi-réel
- 54- Enfin il a souligné que les personnes formées vont développer des compétences leur permettant d'effectuer des tâches liées à la collecte des données dans un environnement exigeant, étroit et stressant. Mais aussi ils ou elles peuvent évoluer comme employé au sein du secteur privé ou travailler pour leur propre compte sous forme de petite ou moyenne entreprise.
- 55- A l'issue de ces interventions, le Président du **REFMA** a donné la parole aux participants pour leur permettre de s'exprimer et de faire des commentaires sur les différents points abordés.
- 56- Le représentant la Commission Sous Régionale des Pêches (**CSRP**), a pris la parole pour remercier la COMHAFAT pour l'organisation du webinaire et l'invitation à participer à ses travaux. Il a signalé que la CSRP a développé une grande expertise dans le domaine de l'inspection portuaire et de l'observation dans sa zone de compétence dont peuvent bénéficier les pays membres du REFMA.
- 
- 57- Il a ajouté que les observateurs à compétence régionale sont souvent recrutés à l'échelle nationale ; d'où la nécessité de renforcer les capacités des Etats et d'encourager la coopération sous régionale dans ce domaine.
- 58- Le point relatif au modèle de référentiel métier de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués a fait l'objet d'un large échange de points de vue.
- 59- Les participants se sont accordés sur la nécessité de renforcer la coopération régionale et sous régionale à travers le **REFMA** afin de généraliser les expériences réussies en matière de formation au dispositif SCS.
- 60- Ils ont en outre convenu que la formation à dispenser doit tenir compte des spécificités des sous régions et des besoins particuliers des pays concernés et un effort d'harmonisation des programmes des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués doit être déployé.
- 61- En guise de préconisations de cette importante rencontre, les participants ont recommandé de prendre les mesures suivantes :
- a. **Constituer un comité de rédaction** pour produire un modèle de référentiel de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à valider avec les Etats membres du REFMA ;
 - b. **Identifier**, à partir des résultats des investigations de l'état des lieux les **ressources techniques** à même d'assurer cette formation au niveau régional ;
 - c. **Définir un plan d'action opérationnel** précisant les modules des programmes, les différentes activités à mettre en œuvre à des échéances connues et les besoins de financement devant permettre la conduite de ces activités ;
 - d. **Sensibiliser** d'autres membres/pays sur la nécessité d'une **large adhésion**.

Annexe I : Liste des participants

N°	PAYS /ENTITE	NOMS & PRENOMS	E-mail
1	BENIN	TOSSI BERNARD	tossibernard@yahoo.fr
2		ROMEO KINKPE	romeokinkpe@yahoo.fr
3	BENIN/DPH	ROMEO KINKPE	romeokinkpe@yahoo.fr
4	COI (OCEAN INDIEN)	RANDRIAMBOLA Tiana	trce2708@gmail.com
5	CONGO RDC	Sylvain TUSANGA MUKANGA	sylvaintusanga@yahoo.fr
6	COTE D'IVOIRE	Coulibaly Karim	coulakar@yahoo.fr
7		KOFFI Eugène	trabessou@yahoo.fr
8	TOGO	ASSOBGA Thomas	asserghino@gmail.com
9	DPA TOGO	Dr DOMTANI	domtania@yahoo.fr
10	SENEGAL	Babacar FAYE	babacar_f@yahoo.fr
11	SENEGAL/ ENFM	BAIDY DAFF	baidy64@yahoo.fr
12	SIERRA LEONE	KOMBA KONOYIMA	konoyimak@gmail.com
13	EMARITO-TOGO	Kossi AHOEDO-	kahoedo@yahoo.fr
14	ITPM HOCEIMA	Abdelaziz RHAIT	abdelaziz.rhait@mpm.gov.ma
15	ISPM AGADIR	HMAMOU MHamed	Hmamou@mpm.gov.ma
16	ITPM LAAYOUNE	My ISMAIL KHABIR	elgarch@mpm.gov.ma
17	ITPM SAFI	DRISS ATTAS	attasdriss@gmail.com
18	ITPM TAN TAN	EL GUARCH Mohamed Salem	elgarch@mpm.gov.ma
19	RDC	Sylvain TUSANGA MUKAMGA	sylvaintusanga@yahoo.fr
20	COREP	Emile ESSEMA	essemile@yahoo.fr
21		JEFF K. ADJOH	sg_corep@yahoo.fr
22		WORA FLORE	wora.flore@yahoo.fr
23		SABUNI Emmanuel	emmanuelSabuni17@gmail.com
24	CPCO	DEDI Nadje Seraphin	sdedi.nadje@yahoo.fr
25	CSRP	Commandant BA	babacar.ba@spscrp.org
26	COMHAFAT	Abdelouahed BENABBOU	benabboucomhafat@gmail.com
27		Mohamed SADIKI	sadikicomhafat@gmail.com
28		NAJI LAAMRICH	laamrichmpm@gmail.com
29		Atsushi ISHIKAWA	a615@ruby.ocn.ne.jp
30		Abdelkrim MRABTI	akarim.mrabti@gmail.com
31		Rachid REGRAGUI	regragui.comhafat@gmail.com
32		Wafae AAMOUM	aamoum.comhafat@gmail.com
33		Ali BOUALI	bouali1952@gmail.com
34		Amal MOUTTAKI	mouttaki.comhafat@gmail.com
35		Hayat ASSARA	hayat.comhafat@gmail.com
36		Mohamed HADDAD	hayat.comhafat@gmail.com
37		Lhoussaine OUJEDDOU	oujeddou.comhafat@gmail.com
38	Karima CHOUKRANI	mkarima241@gmail.com	

Annexe II : Programme du webinaire

- 09.00 – 12.00 GMT – Zoom.

Monsieur Karim COULIBALY, Président du REFMA

- 09.0 -09.15 **Présentation du sujet et objectifs du webinaire**
-M. Abdelouahed BENABBOU, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT
- 09.15 -09.30 **Discours liminaire sur : « L'élaboration des référentiels de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale dans la région COMHAFAT »**
-M. Karim COULIBALY, Président du REFMA
- 09.30 -09.45 **Etudes pour la mise en place d'un programme régional harmonisé d'inspection portuaire et d'un programme régional d'observation embarquée : un cadre de référence**
-M. Mohamed SADIKI, Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT
- 09.45 -10.00 **L'inspection portuaire et l'observation embarquée dans le cadre régional : cas de la Commission de l'Océan Indien (COI)**
-M. RAMDRIAMBOLA Tiana
- 10.00 -10.15 ***"l'inspection portuaire embarquée dans le cadre régional : cas du CPCO***
-M. Dedi Nadjé seraphin (Secrétaire Général du CPCO)
- 10.15 -10.30 **Contributions des Etablissements de Formation Maritime du REFMA dans la mise en œuvre et le fonctionnement des dispositifs suivi, control et surveillance (SCS)**
-M. Eugène KOFFI, Directeur Ecole Supérieure de Navigation ARSTM
- 10.30-10.45 **Les référentiels métiers-formation de l'inspecteur des pêches maritimes et de l'observateur scientifique à bord d'un navire de pêche**
-M. Mohamed H'MAMOU, Directeur de l'ISPM d'Agadir
- 10.45 – 11.00 **Le montage d'une formation maritime : cas des observateurs scientifiques**
-M. Elemine Aboubacar GREYN, Directeur de l'Enseignement maritime (Mauritanie)
- 11.00 – 11.15 **Présentation des résultats des questionnaires sur l'état des lieux des capacités des Etablissements de formation des Etats membres du REFMA à dispenser une formation SCS**
-M. Driss ATTAS, Directeur de l'ITPM de Safi
- 11.15-11.30 **Analyse et Evaluation des résultats des 3 questionnaires**
-Commentaires de la part des intervenants
- 11.30 – 11.45 **Vers un modèle de référentiel métier de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale**
-M. Eugène KOFFI, Directeur ESN, ARSTM
-M. Mohamed H'MAMOU, Directeur de l'ISPM d'Agadir
- (Il s'agit de faire la présentation du projet de modèle, sa discussion pour enrichissement et de la constitution d'un comité restreint pour le pilotage du projet et sa validation en concertation avec les membres du REFMA)
- 11.45– 12.15 **Questions réponses et conclusions**

Annexe III : Allocutions

Allocution d'ouverture

Monsieur A. Benabbou, S.E de la COMHAFAT

Webinaire sur l'élaboration des référentiels de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale

**Monsieur le Président du REFMA,
Messieurs les Délégués des Etats, membres du REFMA
Monsieur le Secrétaire Général du CPCO,
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CORP,
Monsieur le représentant de la SCRP
Mesdames et Messieurs,**

J'aimerais tout d'abord au nom du président de la COMHAFAT, **Moussa DOSSO** Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de la Côte d'Ivoire et Président en Exercice de la COMHAFAT et en mon nom personnel, vous remercier de vous être joints à cette conférence en ligne qu'organise le REFMA en collaboration avec la COMHAFAT et dont le thème porte sur l'élaboration des référentiels de l'ingénierie de formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale

Cette rencontre intervient dans des circonstances particulières marquées par la propagation de la pandémie de la Covid-19 et qui malgré les restrictions qu'elle impose n'a pas, grâce aux efforts de tous, empêché l'organisation de cette visioconférence. Pour cette raison, nous nous félicitons de pouvoir réaliser les engagements pris lors de l'élaboration du Plan d'action de la COMHAFAT et du REFMA pour l'année 2020 et de consolider par la même occasion, les résultats de l'étude menée sur cette importante thématique de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale.

En effet, pour faciliter une meilleure compréhension des procédures opérationnelles du dispositif SCS, la COMHAFAT a commandité une étude sur la mise en place d'un Programme Régional Harmonisé d'inspecteurs portuaires et d'un Programme Régional d'Observateurs Embarqués.

L'étude a recommandé que les différents États concernés devraient préparer des plans de formation de leurs inspecteurs portuaires en précisant le nombre d'agents nécessitant des formations initiales et le nombre d'agents nécessitant des formations continues.

Le renforcement des capacités dans ce domaine, souligne le rôle central des activités d'inspection portuaire et d'observation embarquée et passe inéluctablement par l'élaboration de manuels de procédures, de guides et

référentiels de l'ingénierie de la formation des ressources humaines et des expertises.

Par ailleurs et afin de pouvoir mettre en œuvre de manière effective des programmes régionaux d'observateurs embarqués et des inspecteurs portuaires, le REFMA a élaboré un questionnaire pour faciliter le recueil de données dans les Etablissements de formation maritime, membres du REFMA, aux fins de mesurer leurs capacités à dispenser les formations relatives aux dispositifs du suivi, du Contrôle, et de la surveillance (SCS) des activités de la Pêche dans la zone COMHAFAT.

Le REFMA a également invité ses membres à présenter leurs projets des principaux référentiels de l'ingénierie de formation des Observateurs embarqués à compétence régionale et de formation des inspecteurs portuaires.

Mesdames et Messieurs,

Le but assigné à cette visioconférence est donc d'approfondir la réflexion sur les résultats des études sectorielles et préliminaires qui ont décelé les besoins du marché de travail des inspecteurs portuaires et des observateurs à compétence régional, pour permettre la mise à la disposition des établissements de formation membres du REFMA, disposant de plateau technique adéquat, l'ingénierie pédagogique pour former des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale.

Par la réalisation de ce référentiel des métiers SCS et leur mise à la disposition des établissements de formation, nous souhaitons contribuer à une meilleure qualification du personnel chargé du contrôle des activités de la pêche dans nos Etats, et de lutter de manière efficace à la lutte contre le fléau de la pêche INN et à la promotion des bonnes pratiques pour une pêche responsable et durable.

Durant cette réflexion, nous aurons à échanger sur l'état des lieux de la formation maritime au service du contrôle et de la surveillance et sur la nécessité d'avoir des référentiels métiers-formation pour promouvoir l'inspection portuaire et l'observation embarquée à compétence régionale.

Avant de clore mon intervention, je voudrais tout particulièrement remercier les organisations sous régionales de la région qui, compte tenu de leur expertise dans le domaine apporteront beaucoup à notre réflexion et à la mise en œuvre sur le terrain des programmes régionaux de contrôle et de suivi des activités de pêche.

Merci de votre attention.